

DÉPARTEMENT  
LOZÈRE

ARRONDISSEMENT  
Mende

CANTON  
Nasbinals

MAIRIE DE MARCHASTEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13/04/2013

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	7 + 1 proc
de votants	8

L'an deux mille treize et le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Extension enfouissement  
des réseaux

Étaient présents : Mr Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Eric MALHERBE, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE, Mme Sylvie CRUEIZE qui a donné procuration à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le maire rappelle la proposition du SDEE pour un complément d'enfouissement des 20 000 volts à l'entrée du village de Marchastel, soit 30 000€ en 2010.

Mr le maire fait part de la nouvelle proposition, il explique qu'une gaine pour le câble a déjà été passée à cet effet.

Le coût à la charge de la commune serait de 14 633.20€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte de réaliser ce complément d'enfouissement à l'entrée du village de Marchastel pour un montant de 14 633.20 €.

Demande à Monsieur le Maire de demander des subventions les plus élevées possibles.

Donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

-

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

**NOTA-** Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2013

**Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le  
13/04/2013  
Le Maire**

**Acte rendu exécutoire, après  
dépôt ou transmission en  
Préfecture le 13/04/2013  
et publication ou notification  
le 13/04/2013**